Réseau de transport d'électricité

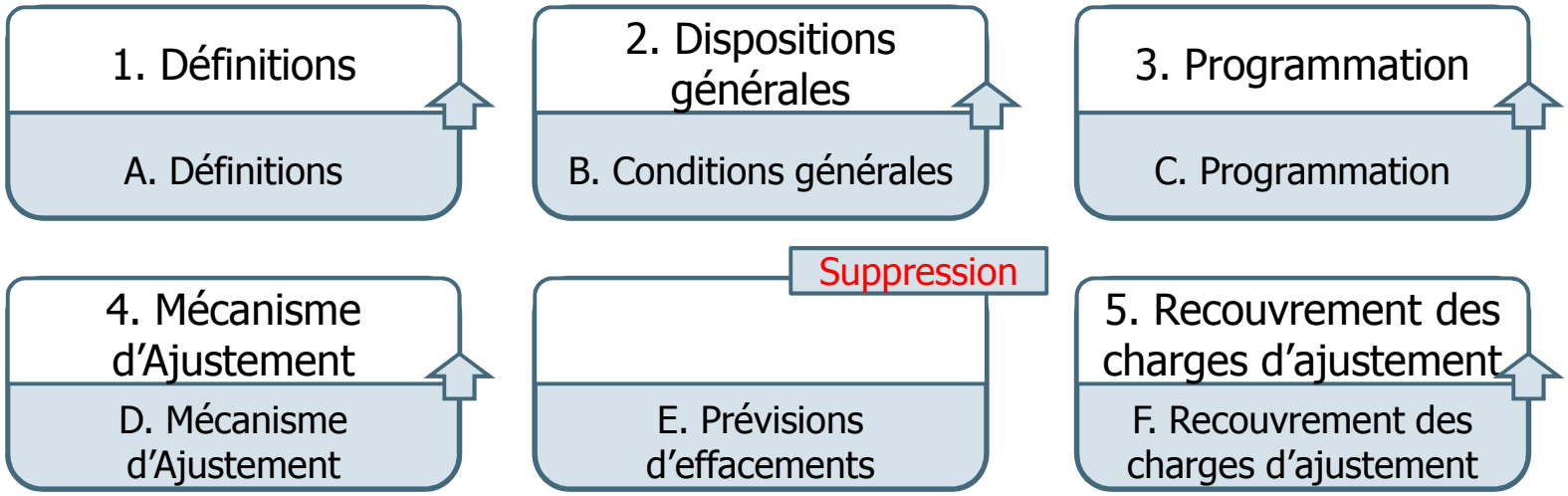
GT Evolution des règles

Présentation de la section 1

16 septembre 2014

Evolution générale

Section 1 des règles MA-RE V7



Section 1 des règles MA-RE V7

1. Définitions

2. Dispositions générales

3. Programmation

4. Mécanisme d'ajustement

5. Recouvrement des charges d'ajustement

Réseau de transport d'électricité

Définitions (14h40)

2. Définitions

-Prise en compte du Décret relatif aux effacements de consommation

-Rationalisation et mise à jour des définitions

-Homogénéisation des définitions avec

- la section 2 des règles MA-RE; et
- les règles SSY ; et
- les règles NEBEF.

-Suppression des illustrations schématiques et des exemples

Section 1 des règles MA-RE V7

1. Définitions

2. Dispositions générales

3. Programmation

4. Mécanisme d'ajustement

5. Recouvrement des charges d'ajustement

Dispositions générales (15h)

2. Dispositions générales

- 2.1 Objet
- 2.2 Modalités de révision de la section 1 des Règles — Modification
- 2.3 Modalités de participation
- 2.4 Cession des droits et obligations — Modification
- 2.5 Propriété intellectuelle
- 2.6 Confidentialité — Modification
- 2.7 Responsabilité — Modification
- 2.8 Force majeure
- 2.9 Territorialité des Règles
- 2.10 Droit et langue applicables
- 2.11 Règlement des différends — Modification
- 2.12 Modalités d'échanges opérationnels
- 2.13 Règles d'arrondi
- 2.14 Suspension de l'Accord de Participation en qualité d'AA — Création
- 2.15 Résiliation de l'Accord de Participation — Modification

Dispositions générales (15h)

2.2 Modalités de révision de la section 1 des Règles

-Mise à jour du processus et homogénéisation avec la section 2 des Règles
-Suppression de la possibilité de conclure un avenant à l'Accord de Participation

2.4 Cession des droits et obligations

-Explicitation du processus : nécessité de respecter la procédure de gestion des périmètres

2.6 Confidentialité

-Echange de données entre les Gestionnaires des Réseaux publics d'électricité et les Opérateurs d'Effacement

2.7 Responsabilité

-Introduction des GRD

Dispositions générales (15h)

2.11 Règlement des différends

-Introduction des GRD

2.14 Suspension de l'Accord de Participation en qualité d'AA

-Invalidité garantie bancaire / Absence de versement / Non paiement des factures

2.15 Résiliation de l'Accord de Participation

-Les parties restent redevables des sommes dues au titre de la période antérieure à la date de prise d'effet de la résiliation

Transfert

ⓘ Transfert du B.5 « Dispositions financières » à l'Article « *Mécanisme d'ajustement* »

Section 1 des règles MA-RE V7

1. Définitions
2. Dispositions générales
3. Programmation
4. Mécanisme d'ajustement
5. Recouvrement des charges d'ajustement

Programmation (15h20)

3. Programmation

-Peu de changements de fond

-Certains transferts dans l'Article « Mécanisme d'Ajustement » pour des raisons de cohérence

-Uniformisation de la mise en forme

Programmation (15h20)

3. Programmation

3.1 Périmètre de programmation

3.2 Programmation de la production

Modification

ⓘ Transfert de l'Article « *Puissance non utilisée techniquement disponible* » à l'Article « *Mécanisme d'ajustement* »

3.3 Indisponibilité Non Programmée du Réseau

3.4 Indisponibilité du SI support de la programmation

Transfert

ⓘ Transfert du C.6 « Utilisation des ordres à exécution immédiate pour la sauvegarde du Système » à l'Article « *Mécanisme d'ajustement* »

Section 1 des règles MA-RE V7

1. Définitions

2. Dispositions générales

3. Programmation

4. Mécanisme d'ajustement

5. Recouvrement des charges d'ajustement

Mécanisme d'ajustement

4. Mécanisme d'ajustement

-Restructuration de l'Article pour adopter une approche chronologique

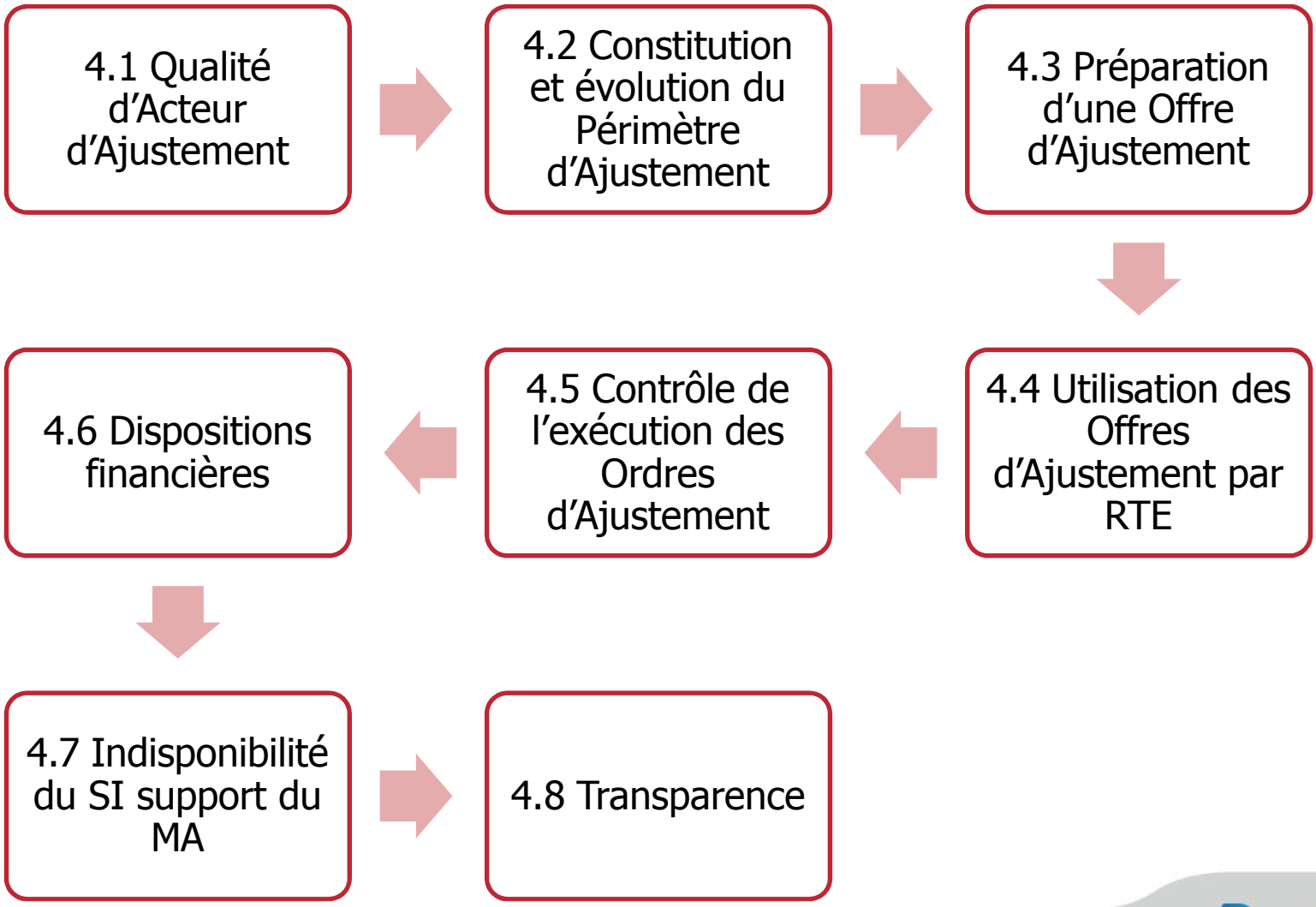
-Prise en compte du Décret relatif aux effacements de consommation

-Modifications majeures

- Versement dû aux fournisseurs des sites effacés
- EDA « multi-attributs »
- Gestion des périmètres
- Abaissement du seuil de participation à une date D
- Rémunération au réalisé pour les EDA Soutirage
- Gestion des interactions avec NEBEF et SSY
- TAO à une date E

Réseau de transport d'électricité

Mécanisme d'ajustement



Mécanisme d'ajustement (15h30)

4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement

4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement

4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement

4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE

4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement

4.6 Dispositions financières

4.7 Indisponibilité du SI support du MA

4.8 Transparence

4.1.1 Conditions générales

4.1.2 Conditions particulières pour un Acteur d'Ajustement dont le Périmètre d'Ajustement comprend au moins un Site de Soutirage Profile

Réseau de transport d'électricité

Mécanisme d'ajustement (16h)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- **4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement**
  - 4.2.1 Rattachement et retrait d'une EDA d'un Périmètre d'Ajustement
    - EDA « multi attributs »
  - 4.2.2 Ajout et retrait d'un Groupe de Production ou d'un Site d'une EDA
    - Processus gestion des périmètres d'ajustement
  - 4.2.3 Modalités et calendrier d'évolution du Périmètre d'Ajustement
- 4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement
- 4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE
- 4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- 4.7 Indisponibilité du SI support du MA
- 4.8 Transparence

Mécanisme d'ajustement (16h10)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- 4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement
- **4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement**
  - 4.3.1 Constitution d'une Offre d'Ajustement
    - Abaissement du seuil de participation
  - 4.3.2 Soumission d'une Offre d'Ajustement
- 4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE
- 4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- 4.7 Indisponibilité du SI support du MA
- 4.8 Transparence

Mécanisme d'ajustement (16h20)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- 4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement
- 4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement
- **4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE**
  - 4.4.1 Classement des Offres
  - 4.4.2 Appel des Offres par RTE
    - Introduction de TAO à une « date E »
  - 4.4.3 Activation et Désactivation des Offres
- 4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- 4.7 Indisponibilité du SI support du MA
- 4.8 Transparence

Mécanisme d'ajustement (16h40)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- 4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement
- 4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement
- 4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE
- **4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement**
  - 4.5.1 Principe du contrôle du réalisé des Ordres d'Ajustement
  - 4.5.2 Contrôle du réalisé des Ordres d'Ajustement concernant les Offres implicites et explicites hors Offres émanant des EDA Point d'Echange
    - Introduction des interactions avec NEBEF et SSY
  - 4.5.3 Contrôle du réalisé des Ordres d'Ajustement concernant les Offres explicites émanant des EDA Point d'Echange
  - 4.5.4 Exécution Défaillante d'un Ordre d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- 4.7 Indisponibilité du SI support du MA
- 4.8 Transparence

Rte Réseau de transport d'électricité

Mécanisme d'ajustement (17h00)

4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement

4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement

4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement

4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE

4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement

4.6 Dispositions financières

4.7 Indisponibilité du SI support du MA

4.8 Transparence

4.6.1 Rémunération des Ordres d'Ajustement

Rémunération au réalisé pour les EDA Soutirage

4.6.2 Versement dû par l'AA qui valorise sur le Mécanisme d'Ajustement des Effacements de Consommation d'électricité

Mise en œuvre du versement fournisseur

Mécanisme d'ajustement (17h05)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- 4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement
- 4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement
- 4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE
- 4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- **4.7 Indisponibilité du SI support du MA**
- 4.8 Transparence

Réseau de transport d'électricité

Mécanisme d'ajustement (17h10)

- 4.1 Qualité d'Acteur d'Ajustement
- 4.2 Constitution et évolution du Périmètre d'Ajustement
- 4.3 Préparation d'une Offre d'Ajustement
- 4.4 Utilisation des Offres d'Ajustement par RTE
- 4.5 Contrôle de l'exécution des Ordres d'Ajustement
- 4.6 Dispositions financières
- 4.7 Indisponibilité du SI support du MA
- **4.8 Transparence**
  - 4.8.1 Indicateurs et informations publiques du mécanisme d'ajustement
  - 4.8.2 Information des Gestionnaires de Réseau de Distribution
    - Informations relatives aux activations
  - 4.8.3 Analyse d'impact sur le RPD des Activations d'Offres d'Ajustement sur des EDA RPD
    - Retour d'expérience

Section 1 des règles MA-RE V7

1. Définitions

2. Dispositions générales

3. Programmation

4. Mécanisme d'ajustement

5. Recouvrement des charges d'ajustement

Recouvrement des charges d'ajustement (17h20)

5. Recouvrement des charges d'ajustement

5.1 Prix des Ecarts

5.2 Prix proportionnels à l'Injection Physique et au soutirage physique

Modification

5.3 Coûts et Surcoûts des ajustements

5.4 Contrats d'échange entre RTE et d'autres GRT

5.5 Le compte de gestion « Ajustements-écarts »

ⓘPrise en compte de l'Injection Physique

Annexes (17h30)

Annexes conservées à l'identique

- Annexe 1
- Annexe 2
- Annexe 3
- Annexe 5 (ex 6)
- Annexe 6 (ex 7)
- Annexe 8

Nouvelles annexes

- Annexe 4 (ex 5)
- Annexe 7
- Annexe 9 (ex 11/12)
- Annexe 10
- Annexe 11
- Annexe 12
- Annexe 13
- Annexe 14
- Annexe 15
- Annexe 16
- Annexe 17

Annexes supprimées

- Modèle d'AP en qualité d'AE (ex 4)
- Modèle d'AR à un PA (ex 9)
- Attestation d'un GRD (ex 10)